

Observation des élections locales du 20 octobre 2019 en République de Moldova

Conclusions préliminaires de la délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Déclaration du chef de la délégation du Congrès, Vladimir PREBILIC (Slovénie, SOC)

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, pour donner suite à l'invitation des autorités de la République de Moldova, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a déployé hier 11 équipes, soit 24 observateurs de 21 pays européens, pour suivre les élections locales de 2019 dans ce pays. Globalement, nous avons pu suivre les processus électoraux dans quelque 80 bureaux de vote à travers le pays.

Les membres du Congrès de cette délégation sont tous des élus locaux ou régionaux dans leurs pays respectifs. Je suis moi-même, depuis neuf ans, le maire de la plus grande ville de Slovénie. Bon nombre d'entre nous ont aussi une expérience concrète de l'administration des élections dans nos collectivités locales respectives et nous avons reçu le soutien du Secrétariat du Congrès, qui est installé à Strasbourg, et d'un membre du Groupe d'experts indépendants du Congrès originaire de la République d'Irlande.

Avant de vous présenter les conclusions préliminaires de notre mission d'observation, je tiens à remercier toutes les personnes qui y ont contribué, notamment les représentants de la République de Moldova, pays qui a rejoint le Conseil de l'Europe en 1995, et qui depuis, malgré des hauts et des bas, a témoigné de sa constante solidarité avec la famille européenne.

Je remercie tout particulièrement ceux qui sont venus à nos réunions d'information et qui ont répondu à nos questions, notamment les nombreux représentants de la communauté internationale en poste ici à Chisinau, les ONG, les médias, les institutions publiques locales et nationales, et — bien entendu — les candidats et les responsables politiques avec lesquels nous nous sommes entretenus.

Les informations que nous avons recueillies lors de ces réunions, qui se sont tenues pendant notre mission préélectorale début octobre et au cours des deux jours qui ont précédé le vote d'hier, nous ont permis d'être prêts pour l'observation sur le terrain le jour du scrutin et de mieux comprendre les faits politiques récents survenus en Moldova à la suite du changement notable de gouvernement, qui a eu lieu cet été.

Nous avons pu observer — dans les plus de 150 bureaux de vote où nous nous sommes rendus dès la première heure du scrutin et jusqu'au dépouillement tard dans la nuit — que cette journée électorale a été calme et ordonnée et que le processus électoral a pour l'essentiel été bien géré. À l'exception de quelques manquements et anomalies procédurales observés dans certains bureaux, qui portent principalement sur l'usage des caméras, le respect du secret du vote et le scellage des urnes, les élections ont été gérées, dans les bureaux de vote, par des commissions qui, pour l'essentiel, étaient expérimentées et bien préparées. Il y a eu un problème de migration inhabituelle des électeurs dans le sud de notre zone d'observation et un cas d'intimidation a été signalé à nos observateurs. Le décompte des voix a été mené dans l'ensemble avec professionnalisme, sauf dans deux bureaux de vote.

Le taux de participation n'a été que de 42 % et l'on aurait pu espérer, il est vrai, que les citoyens manifestent un intérêt plus marqué pour le sort de leurs communes. Cela étant, il ne faut pas oublier que la campagne a été assez terne pendant une longue période, que le contexte politique n'était pas conflictuel contrairement à la situation qui a précédé les élections parlementaires de février et que la Moldova a connu de multiples élections récemment. Autant de facteurs qui ont peut-être contribué à une certaine fatigue de l'électorat.

La plupart de nos interlocuteurs ont, dans l'ensemble, déclaré que les récentes modifications apportées au cadre juridique électoral étaient satisfaisantes, à ceci près toutefois qu'elles sont arrivées très tard, ce qui n'est pas conforme au Code de bonne conduite en matière électorale de la Commission de Venise. À cet égard, il convient de mentionner les progrès réalisés en matière de financement de la campagne, notamment la réduction du plafonnement des donations et le durcissement des règles concernant les achats pour prévenir les recours administratifs abusifs, le retour de la journée de réflexion à la veille de l'élection, l'interdiction de faire campagne le jour du scrutin et les possibilités désormais plus étendues de vérifier l'exactitude des listes électorales.

Outre quelques lacunes et incohérences législatives qui devraient être réglées par les autorités dans un avenir proche, il reste, à nos yeux, deux sujets de préoccupation majeurs :

Premièrement, les conditions d'enregistrement des candidats indépendants que nous, membres du Congrès, et d'autres observateurs des élections, jugeons trop contraignantes par rapport à celles qui s'appliquent aux candidats des partis politiques. Le fait que dans un pays, il soit plus facile de créer un parti politique que de faire campagne en qualité de candidat indépendant n'est pas favorable à l'instauration de conditions propices à la démocratie. Le pourcentage minimal de signatures que doit recueillir un candidat indépendant brigant le poste de maire est de 5 %, alors que la Commission de Venise recommande 1 % des électeurs de la circonscription concernée. Les autorités moldaves devraient modifier les dispositions correspondantes de leur législation.

Deuxièmement, la situation des femmes dans la vie politique locale et le fait que l'obligation légale de respecter un quota de 40 % sur les listes de candidats ait, de facto, été compromise dans de nombreux cas par l'arrondi au chiffre inférieur et non supérieur qui a été appliqué lors du calcul du nombre de candidates sur les listes. On notera avec intérêt qu'hier, un plus grand nombre de femmes se sont rendues aux urnes et que dans la plupart des bureaux de vote que nous avons visités, les commissions étaient majoritairement composées de femmes. La République de Moldova ayant maintenant une femme Première ministre, elle devrait considérer comme un engagement et comme un devoir d'augmenter aussi le nombre de femmes politiques au niveau local !

J'aimerais maintenant aborder un élément contextuel qui est de la plus haute importance pour l'organisation d'élections véritablement libres, équitables et démocratiques : je veux parler de la situation des médias. Lors des entretiens que nous avons eus avec des journalistes au cours de notre mission préélectorale, nous avons appris que la situation générale s'est améliorée ces derniers mois, ce qui est une grande satisfaction pour le Congrès. Une journaliste nous a expliqué qu'elle pouvait de nouveau respirer librement, sans craindre de connaître le sort de Daphne Galizia ou Jan Kuciak. On ne peut guère imaginer un meilleur signe de progrès démocratique dans un pays. Les médias doivent avoir la possibilité de couvrir l'actualité de façon critique, en particulier en période préélectorale. Mais dans le même temps, ils doivent aussi se comporter de façon professionnelle et responsable.

Cela vaut aussi pour les responsables politiques. C'est pourquoi nous, membres du Congrès, avons été plus que surpris d'apprendre qu'aucun des grands candidats au poste de maire de Chisinau n'avait pris part à un débat télévisé. Il y a donc encore beaucoup à faire pour sensibiliser les différents acteurs aux règles démocratiques.

Le besoin de poursuivre les réformes se ressent aussi urgemment dans le domaine de la justice. À l'exception du cas d'un candidat de l'opposition, nous n'avons eu écho, cette fois-ci, d'aucun signalement de pressions, d'intimidations ou de menaces subies ouvertement avant les élections locales d'hier. Cependant, quand on sait qu'en Moldova, 6 % des affaires seulement se concluent par un jugement de justice, il reste un arrière-goût amer. Les affaires Chirtoaca, Codreanu et Nastase, qui concernent la ville de Chisinau, ont été décrites à notre délégation comme des « études de cas » en matière d'application contestable du droit.

Mesdames, Messieurs,

Je pourrais encore mentionner ici bon nombre d'améliorations procédurales et d'éclaircissements juridiques. La mise en place de mesures efficaces pour prévenir l'utilisation abusive des ressources administratives est en tête de la liste des souhaits du Congrès en matière d'élections locales. Sans oublier les modifications législatives visant à accorder le droit de vote aux seuls électeurs qui résident effectivement de façon permanente dans la circonscription concernée, et non à ceux qui y résident seulement de façon temporaire, conformément à la Recommandation du Congrès 369(2015).

Notre rapport écrit, qui sera adopté à la réunion de la commission de suivi le 11 février 2020, contiendra l'ensemble de ces recommandations concrètes.

Je conclurai, si vous le voulez bien, par une citation de l'un des interlocuteurs du Congrès lors de l'une de nos nombreuses réunions d'information organisées avant ces élections locales : « La situation en République de Moldova est meilleure qu'elle n'a été, mais elle n'est pas aussi satisfaisante qu'elle devrait l'être. » Et j'ajouterai que le deuxième tour entre M. Ceban et M. Nastase à la conquête de la mairie de Chisinau sera, en quelque sorte, une épreuve décisive pour la poursuite de la démocratisation de l'environnement électoral.

Nous avons grand espoir que cette campagne sera équitable, libre et transparente.

Je vous remercie de votre attention.